



**VENAM - Végétal, environnement, nutrition,
agroalimentaire, mer**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. VENAM - Végétal, environnement, nutrition, agroalimentaire, mer. 2011, Université d'Angers, Université de Nantes, Université du Maine, ONIRIS - École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes Atlantique, Agrocampus Ouest - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage. hceres-02035943

HAL Id: hceres-02035943

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035943>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de
l'Université d'Angers





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université d'Angers



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 495
« Végétal, Environnement, Nutrition,
Agro-alimentaire, Mer (VENAM) »
de l'Université d'Angers.



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Michel FOUGEREAU, Université d'Aix-Marseille 2

Experts :

Mme Catherine SAUTES-FRIDMAN, Centre de recherche des cordeliers

M. Didier HEROUART, Université de Nice

M. Jean-Marie DUPRET, Université Paris 7

M. Sylvain MAYEUR, Doctorant, Université de Lille

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques BARATTI



Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale VENAM (Végétal, environnement, nutrition, agroalimentaire, mer) a été créée en 2008, autour de thématiques présentées comme spécifiques de la région, et, comme telles, fortement soutenues par les instances politiques régionales. Cette création reflète une très profonde réorganisation des études doctorales, passant d'une structure unique d'une école multidisciplinaire mono-site à Angers, à une structure mono-thématique multi-site, responsable d'une complexité administrative qui en constitue la principale difficulté de fonctionnement. Pilotée par l'Université d'Angers, elle est co-accréditée par l'Université de Nantes, l'Université du Maine, ONIRIS et Agrocampus Ouest. Elle est ventilée entre trois sites organisationnels : Angers, Nantes et Le Mans. Les thématiques, fort diversifiées, sont le reflet de la mosaïque d'activités de recherche des 22 laboratoires d'accueil qui comportent un nombre limité d'unités mixtes, un grand nombre d'EA, et quelques unités propres, en particulier de l'IFREMER. Les thématiques sont majoritairement ancrées sur le végétal, avec un souci évident de développement agroalimentaire. Le même souci est affiché par l'étude des ressources marines, ce qui laisse augurer d'une insertion intéressante dans le secteur de l'entreprise. Cette orientation très large comporte également des secteurs plus classiques dans le champ universitaire, en biologie cellulaire (canaux ioniques) et en génétique. La dispersion des sites impose une organisation largement délocalisée, peu soutenue par le MESR, largement soutenue par la région et les conseils généraux. L'ED bénéficie d'un bon soutien administratif, que l'on serait tenté de qualifier d'exagérément stratifié.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

| Nombre de doctorants | Nombre de HDR | Rapport moyen doctorants/HDR constaté | Maximum constaté doctorants/HDR | Nombre moyen de thèses soutenues par an | Durée moyenne des thèses (en mois) | Taux d'abandon | Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse | Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire | Pourcentage de doctorants en formation continue |
|----------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|----------------|--|---|---|
| 156 | 93 | 1.7 | 4,5 | 30 | 42 | 0 | 87.8 % | 0 | 0 |

2 – • Insertion : ces statistiques sont de fait antérieures à la création de l'école.

| Taux d'insertion à 3 ans | Pourcentage 2005 | Pourcentage 2006 | Pourcentage 2007 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST | 43,33 % | 29,63 % | 37,5 % |
| Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R) | 3.3 % | 3.7 % | 3.1 % |
| Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger | 40 % | 51,85 % | 53,13 % |
| Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger | 13.3 % | 22.2 % | 28.1 % |
| Taux de réponse | 93,33 % | 88.9 % | 100 % |



Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

Il s'agit d'une école de création récente (2008), qui a entraîné une véritable révolution culturelle, en passant d'une structure unique multi-thématique sur la seule Université d'Angers à une série d'écoles mono-thématiques multi-sites. L'évaluation fait ressortir un bilan très positif : une offre de formation plus claire et un adossement scientifique accru, ce qui rend cette école attractive sur ses spécificités clairement centrées sur les ressources biologiques et le développement agro-alimentaire. Le prix à payer de cette décentralisation est une certaine lourdeur et donc un certain coût de la stratification administrative, dont la gouvernance de l'université a bien pris conscience. Cette remarque ne doit pas pour autant occulter le dynamisme qu'ont su insuffler à cette nouvelle structure VENAM son directeur et son équipe de gouvernance. Le bilan global doit donc être considéré comme très positif à l'aune de ce dynamisme.

● Points forts :

- Forte implication de l'équipe de direction, et en particulier de son directeur, qui ont permis de faire émerger cette ED à partir d'une situation précédente très multidisciplinaire.
- Satisfaction globale des doctorants entendus par le comité.
- Offre de formation scientifique de qualité, diversifiée et décentralisée, avec prise en charge financière des doctorants, bien en adéquation avec les attentes des doctorants.
- Bonne attractivité de l'ED, liée à ses thématiques (végétal, mer, nutrition).
- Bonne insertion professionnelle.
- Fort soutien financier des instances politiques régionales.
- Forte ouverture au national et à l'international (réseau ITN, thèses en co-tutelle).
- Efficacité du suivi des doctorants (réunion de rentrée, mise en place d'un comité de suivi avec 2 membres extérieurs, fort taux de réponse aux enquêtes de suivi d'insertion).

● Points faibles :

- Complexité de l'organisation stratifiée (ED sites, collèges, PRES...), qui ne permet pas toujours aux doctorants d'identifier facilement l'interlocuteur approprié.
- Présentation du dossier insuffisamment informatrice (forte hétérogénéité dans la présentation des publications associées aux thèses, hétérogénéité des validations des modules de formation - exprimées parfois en ECTS, parfois en volume horaire - avec des règles distinctes selon les établissements, manque de lisibilité des taux d'encadrement).
- Incertitude concernant le manque de financement de quelques doctorants, en particulier en 4^{ème} année.
- Pas de journées scientifiques de l'ED.
- Insuffisance d'ouverture aux doctoriales.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B



- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de simplifier l'organisation administrative : la mise en place du PRES devrait résoudre une partie des redondances actuellement observées, par transfert de certains domaines de compétence, à commencer par le suivi de l'insertion professionnelle.

La participation des doctorants aux cellules de site devrait être encouragée. L'école doctorale pourrait réfléchir à une possible participation d'un doctorant à titre d'observateur au jury d'admission.

Il serait vivement souhaitable de mettre en place des journées scientifiques de l'école doctorale, avec une participation active des doctorants à leur organisation. Une concertation devrait s'engager avec les structures de recherche pour éviter les redondances, en particulier avec la journée IFR (SFR).

Les quelques cas de taux d'encadrement excessif (jusqu'à 4,5) devraient être soigneusement analysés, même s'ils semblent essentiellement dus à une multiplicité d'encadrants à « taux partiel », imposée par certains sujets multi-thématiques. A ce titre, il conviendrait d'inciter très fermement les jeunes collègues à soutenir leur HDR.

Il serait souhaitable de réfléchir à l'organisation de séances d'information, voire de formation, des encadrants qui n'ont pas toujours une vision claire de l'importance des fonctions de l'école doctorale.

Il conviendrait de trouver une solution pour l'inscription en 4^{ème} année, imposée par l'université au-delà des premiers jours de novembre (pour des raisons évidentes de couverture de responsabilité), et de façon plus générale, aux problèmes de non-financement actuellement constatés.

L'école mériterait d'être mieux dotée en contrats doctoraux du ministère, ce qui en augmenterait encore l'attractivité.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'école est administrée par le directeur et ses 4 adjoints, représentant des pôles co-accrédités, au sein d'un bureau qui constitue l'exécutif permanent. Le bureau s'appuie sur un conseil de 26 membres, conforme au décret de 2006. Le conseil comporte 8 membres extérieurs dont plusieurs personnalités du secteur des entreprises. L'école dispose de locaux propres de secrétariat et d'un appui en personnel administratif confortable. Chacun des sites est doté d'un collège doctoral qui prend en charge divers aspects transversaux organisationnels et de suivi des doctorants. Dans le cadre du PRES, il est aussi envisagé d'instaurer un Conseil d'orientation et de suivi (COS) plus spécifiquement chargé de l'harmonisation globale. Les aspects pédagogiques liés à l'organisation des ateliers scientifiques et techniques sont gérés par les cellules de site animées par des membres du staff enseignant-chercheur. Le budget annuel de l'école est d'environ 14.000€. Il est ventilé entre les 3 sites et utilisé à parts égales pour le financement des doctorants et celui des thèses. L'école dispose d'une page web hébergée sur le site de l'université.

- Bilan quantitatif :

L'école compte actuellement 156 doctorants pour 93 HDR, ce qui donne un ratio théorique d'encadrement de 1,7. De fait, il semble que l'école limite l'encadrement à 3 doctorants par HDR, mais on relève plusieurs valeurs à 4, et une à 5, ce qui sous-entend qu'un certain nombre d'HDR sont non-encadrants. Il convient toutefois de noter que ce chiffre est ambigu, dans la mesure où certaines thèses multi-thématiques sont encadrées par plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs à temps partiel. La durée moyenne des thèses est de 42 mois.



- Encadrement et suivi :

La procédure de recrutement des étudiants en thèse passe par un affichage des sujets proposés et des laboratoires d'accueil, validé par le bureau. Les candidats effectuent une pré-inscription et peuvent choisir au maximum 3 sujets. Après concertation avec les directeurs de thèse, la liste des candidats admis à concourir est diffusée, et un concours de classement est organisé début juillet. Le classement conditionne l'obtention d'une allocation. Environ 50 % des doctorants retenus le sont par la voie du concours.

A l'entrée en thèse, le doctorant est doté d'un comité de suivi comportant deux membres extérieurs. Ce comité rend compte chaque année de l'avancement du travail. Son aval est nécessaire pour une éventuelle inscription en 4^{ème} année. Parallèlement au suivi du travail de thèse, l'école s'assure de la progression de la formation complémentaire dispensée au cours des 3 années, et qui représente un minimum de 100 heures d'enseignement. La part des formations professionnalisantes est prépondérante.

- Financement des thèses :

Les allocations du MESR sont très limitées (environ 4/an). En revanche, la Région et le Conseil général fournissent un contingent très appréciable d'allocations. Les autres sources de financement sont soit des contrats CDD, soit des bourses CIFRE, soit des bourses du MAE. Quelques doctorants sont salariés, le taux de financement par allocations et dotations diverses semble proche de 100 %, si l'on ne considère que les 3 premières années. Un pourcentage substantiel de doctorants en 4^{ème} année ne bénéficie plus de support financier, ce qui devient problématique si le travail se prolonge au-delà de l'année civile. Il n'y a pas d'obligation de financement dans le règlement de l'école, ni, *a fortiori*, de seuil minimum.

- Formation :

La formation est administrativement balisée par la validation de crédits ECTS. Chaque année permet de valider 60 ECTS, répartis à égalité entre travail de recherche et formation complémentaire. Cette dernière se fait de façon classique, par assistance à des ateliers scientifiques et technologiques, à des séminaires généraux et à des séminaires spécialement dévolus à l'insertion professionnelle. Le poids des formations de type scientifique et technologique doit rester en dessous de 40 %, celui des formations professionnalisantes devant excéder 60 %, l'ensemble représentant plus de 100 heures d'enseignement. Il existe également un forum annuel des doctorants, très axé sur l'entreprise. L'organisation de doctoriales est faite en principe annuellement, avec une participation notable des doctorants de l'école, mais que l'on peut trouver encore un peu faible.

- Ouvertures nationale et internationale :

Sur les 156 doctorants de l'école, une centaine provient d'universités extérieures. L'ouverture à l'international se concrétise par une vingtaine de thèses en co-tutelle. Un nombre très significatif de doctorants étrangers retourne dans le pays d'origine (cela est particulièrement vrai pour les docteurs de l'année 2005, antérieure du reste à la création de l'école). L'école participe à un réseau européen ITN.

- Projet :

L'école est de création récente et les propositions du projet sont nécessairement à la marge. L'accent est mis essentiellement sur une intensification des relations avec le secteur socio-économique, ce qui paraît réaliste compte-tenu des spécificités des laboratoires, et sur l'international. La poursuite de la réorganisation administrative, qu'a imposé le passage « mono-site multi-thématique à multi-site monothématique », va se poursuivre en s'appuyant sur le PRES qui devrait prendre en charge une partie des éléments de gestion décentralisée, en particulier ceux actuellement dévolus aux collègues doctoraux.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°496
« Sociétés, Cultures, Echanges »
de l'Université d'Angers



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Etienne AUPHAN, Université Paris 4

Experts :

Mme Christine JACQUET-PFAU, Collège de France

Mme Nathalie MOURGUES, Université Paris-Est

Mme Chantal ZAOUICHE-GAUDRON, Université
Toulouse 2

M. Matthieu LAFON, Jeune docteur, Université Paris 6

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Gabriel DUPUY

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale n°496 Sociétés, cultures,éEchanges est pluridisciplinaire et multi-sites. Outre l'Université d'Angers au titre d'établissement support, les universités de Nantes, La Rochelle et du Maine en sont également parties prenantes. Les champs disciplinaires des doctorats qu'elle délivre se rapportent aux lettres classiques et modernes, aux langues et civilisations ainsi qu'à l'anthropologie, mais également aux disciplines historiques (archéologie, histoire proprement dite, de l'art, des sciences et des techniques). Elle est membre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), structure fédérative des forces de recherche et d'enseignement supérieur de la Région Pays de Loire sous le nom d'UNAM (Université Nantes, Angers, Le Mans).

Indicateurs

1 – • Encadrement :

| Nombre de doctorants | Nombre de HDR | Rapport moyen doctorants/HDR constaté | Maximum constaté doctorants/HDR | Nombre moyen de thèses soutenues par an | Durée moyenne des thèses (en mois) | Taux d'abandon | Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse | Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire | Pourcentage de doctorants en formation continue |
|----------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|--|---|---|
| 334 | 127 | 2,6 | 16 | 28 | 65 | ≤5 % (déclaré) >50 % (calculé) | 24 % | 59 % | nf |

Le taux de 5 % affiché par l'ED 496 SCE apparaît singulièrement sous évalué. Un rapide calcul sur les données fournies par le dossier montre que la moitié des doctorants semblent avoir « disparu » : si la durée moyenne des thèses est d'environ 5 ans, cela signifie que chaque année de thèse compterait de l'ordre de 65 à 70 doctorants. Or, le nombre annuel de soutenances est de l'ordre de 35 ! Que seraient donc devenus les 30 à 35 autres doctorants ?

2 – • Insertion :

| Taux d'insertion à 3 ans | Pourcentage 2005 | Pourcentage 2006 | Pourcentage 2007 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST | 51,43 % | 25 % | 41,38 % |
| Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R) | 22,86 % | 52,78 % | 20,69 % |
| Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger | 20 % | 13,89 % | 27,59 % |
| Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger | 5,71 % | 0 % | 7,69 % |
| Taux de réponse | 94,29 % | 97,22 % | 100 % |



Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

Comme celui des autres écoles doctorales constitutives du PRES UNAM, le fonctionnement de l'Ecole doctorale Sociétés, cultures, échanges est largement déterminé par les fonctions dévolues au PRES (visibilité, information extérieur, relations avec les milieux économiques, modules professionnalisants...) et celles assurées par les collègues doctoraux et les conseils de site, sans oublier les fonctions exercées par les laboratoires eux-mêmes. Cette situation qui correspond en fait à un certain dessaisissement de compétences, jusqu'ici du ressort des écoles doctorales, au profit d'une structure supérieure largement imposée par les politiques universitaires régionale et nationale, apparaît comme un cadre doublement contraignant : verticalement dans le cadre de la hiérarchie normale des institutions au sein de chaque établissement universitaire, mais aussi horizontalement au sein des organes propres aux écoles doctorales multi-sites. C'est à travers ce cadre à deux dimensions -dédoublant les difficultés de gestion et de fonctionnement- que doit être lu le rapport ci-dessous.

Adossée à des laboratoires de recherche de qualité (dont 2 UMR), cette école doctorale a élaboré une véritable politique scientifique fondée sur la transversalité réunissant l'ensemble des unités de recherche. Des liens étroits ont été tissés avec le PRES, en particulier en matière de mutualisation des formations professionnalisantes et de l'insertion professionnelle, mais aussi avec les maisons des Sciences de l'Homme de Nantes et d'Angers. Dans l'ensemble, l'ED bénéficie de nombreux points positifs et les aspects encore insatisfaisants -dont la direction de l'école est consciente- devraient être résolus ou, pour le moins, fortement améliorés au cours du prochain contrat.

● Points forts :

- Adossement recherche de bon niveau, reposant sur des unités de recherche mettant en œuvre une véritable dynamique interdisciplinaire.
- Qualité et clarté de la politique scientifique de l'ED affichant et pratiquant une réelle interdisciplinarité.
- Taux de soutenance relativement satisfaisant.
- Ouverture internationale réelle et en développement constant, mais qui reste toutefois assez francophone.
- Application satisfaisante de la charte des thèses, notamment au niveau de l'encadrement et des comités de suivi...
- Mutualisation des moyens avec l'UNAM, les CDS, les MSH.
- Taux de financement de thèse correct.
- Bonne attractivité de l'ED au plan international.
- Politique internationale très bien menée (nombreuses co-tutelles, accords avec des universités, etc.).
- Implication poussée des doctorants dans la vie de l'ED (cf. notamment initiative particulièrement intelligente de la revue *Traverse* gérée par les doctorants).
- Efficacité des comités de suivi de thèse.

● Points faibles :

- Budget insuffisant de l'ED, partiellement compensé par une mutualisation poussée des moyens et des formations.
- Absence de dispositif de recrutement des allocataires.
- Niveau d'admission en doctorat insuffisamment exigeant (12/20 au master).
- Durée des thèses encore trop élevée.
- Taux de thèses financées encore limité.
- Absence de conventions CIFRE dans le financement des thèses.

- Absence de procédure d'auto-évaluation de la formation.

Notation

- Qualité de l'adossment scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Peut-être reviendrait-il à l'université de favoriser largement les séjours post-doc à l'étranger, par exemple par des accords internationaux au niveau de l'université. Les conventions CIFRE mériteraient sans doute d'être développées en SHS, peut-être par création d'une cellule spécialisée. En outre, on peut se demander si, compte tenu de leur coût élevé, les doctoriales ne devraient pas être davantage soutenues en incitant plus fortement les doctorants à y participer.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Dans l'ensemble, l'administration et le fonctionnement de l'ED semblent donner satisfaction, tant au regard de la direction (maîtrise de la double dimension, cf. évaluation globale) qu'à celui des organes représentatifs. L'école parvient à tirer le meilleur parti d'un contexte organisationnel quelque peu complexe : aucun poste permanent à plein temps, modestie relative du budget. En dépit du caractère multi-site, la communication et l'information sont très bien menées. En outre, la défection, pour des raisons de politique régionale, du site de la Rochelle n'aura aucune incidence négative, notamment scientifique. Enfin, l'adossment à la recherche demeure solide.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants est suffisant et le taux d'encadrement correct, même si quelques directeurs dirigent encore plus de 10 thèses, situation sans doute résiduelle. Par rapport au nombre de doctorants, celui des thèses soutenues apparaît un peu faible et leur durée moyenne un peu trop longue, les deux choses étant probablement liées au nombre important de salariés.

- Encadrement et suivi :

Globalement, chaque doctorant semble bien encadré, tant individuellement que collectivement. Les comités de suivi de thèse jouent ici un rôle efficace, notamment concernant les abandons. En revanche, le niveau de succès au master (12/20) exigé pour l'admission en doctorat pourrait être relevé.



- Financement des thèses :

Un quart seulement des thèses sont financées, pour 60 % des doctorants salariés. L'école doctorale ne dispose d'aucune convention CIFRE. Il convient de rechercher davantage de possibilités de financement, cette situation étant à l'origine de la durée un peu excessive des thèses.

- Formation :

D'une façon générale, la formation dispensée apparaît de qualité. Trois journées scientifiques annuelles sont organisées et bien valorisées. Mais le programme de formation pourrait être davantage diversifié. Mais surtout, il s'avère que les doctorants semblent -sauf exception- ne pas voir l'intérêt de participer aux doctoriales. Par ailleurs, si la participation à la revue Traverses gérée par les doctorants est une excellente initiative, il convient de veiller à ce qu'elle ne fasse pas fonction d'encouragement à la publication dans un cadre excessivement local .

- Ouvertures nationale et internationale :

Au niveau national, l'école doctorale est largement ouverte sur le Grand Ouest (cf. UMR 6258, co-gestion des Presses universitaires de Rennes et CREAAH 6566), mais aussi sur l'ensemble de la France, ce qui permet de constituer des jurys de soutenance de grande qualité. A l'échelle internationale, l'école doctorale met en œuvre une réelle politique d'ouverture internationale (notamment vers l'Amérique latine et l'Extrême-Orient) se traduisant par un nombre important de co-tutelles.

- Projet :

Le projet est clair et cohérent, il se propose explicitement de répondre à la plupart des points faibles relevés.

Observations du président)



Angers, le 14 avril 2011

Le Président de l'Université

à **Monsieur Alain MENAND**
Directeur de la section des formations et
des diplômés

Réf. Cabinet - DM/EP - 11/47
Suivi Evelyne Puglia
Tél. 02 41 96 23 63
Courriel evelyne.puglia@univ-angers.fr

AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet **Observations de l'Université d'Angers**
sur les rapports d'évaluation des écoles
doctorales

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous nos observations relatives aux rapports d'évaluation réalisés par l'AERES des Ecoles Doctorales VENAM (Végétal, Environnement, Nutrition, Agroalimentaire, Mer) et SCE (Sociétés, Cultures, Echanges).

Observations sur le rapport de l'AERES sur l'ED VENAM

Lors de la réunion du bureau de l'Ecole Doctorale et du Conseil de l'Ecole Doctorale du 06 avril 2011, le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale VENAM a été analysé. Il en ressort que globalement, ce rapport qui présente un bilan qualitatif et quantitatif des activités de l'Ecole Doctorale est tout à fait conforme aux différents documents (dossiers bilan/projet de l'Ecole Doctorale et clé USB contenant le fichier de présentation de type « power point » réalisée le jour de l'évaluation) mis à la disposition du Comité Aeres.

Les points faibles soulevés par le Comité Aeres sont justifiés et méritent quelques éléments de réponse.

Point n°1 : Complexité de l'organisation stratifiée (ED sites, collègue, PRES...) qui ne permet pas toujours aux doctorants d'identifier facilement l'interlocuteur approprié

La mise en place récente du PRES L'UNAM joue actuellement et jouera un rôle incontestable dans les prochaines années dans la simplification de l'organisation de toutes les Ecoles Doctorales Régionales et de l'Ecole Doctorale VENAM en particulier. La création du Comité d'Orientation et de Suivi de la formation doctorale (COS) facilitera une harmonisation du fonctionnement des Ecoles Doctorales et permettra d'accroître la lisibilité entre les Collèges Doctoraux et les Ecoles Doctorales, tant sur le fonctionnement que sur les missions spécifiques de chaque structure. Le COS qui aura en charge la coordination et le soutien des actions doctorales, permettra d'instaurer une homogénéité des périmètres - Collège Doctoral - Ecole Doctorale.

Point n°2 : Présentation du dossier insuffisamment informatrice

Effectivement, dans les différents tableaux présentés, il y a une certaine hétérogénéité en particulier au niveau des publications associées aux thèses. Ce problème ne se renouvellera pas puisqu'il va être mis en place une présentation bibliographique structurée et homogène des publications entre les 3 sites de l'Ecole Doctorale VENAM.

Concernant l'hétérogénéité des validations des modules de formation, dans le cadre du nouveau contrat, il sera proposé à tous les établissements co-accrédités que les validations entre les formations dispensées par le Collège Doctoral et l'Ecole Doctorale s'effectuent sous forme d'ECTS. Le COS du PRES L'UNAM permettra d'harmoniser ce système de validation et de l'étendre à toutes les Ecoles Doctorales de la Région.

Enfin, la remarque par le Comité de l'Aeres sur la lisibilité des taux d'encadrements est réglée puisque **déjà présentée dans le dossier bilan de l'Ecole Doctorale dans la rubrique 3 « Fonctionnement de l'Ecole Doctorale VENAM » paragraphe « Normes d'encadrement des thèses » en page 16 du dossier**. En résumé, il est rappelé que l'Ecole Doctorale permet 2 directions de thèse assumées simultanément à 100 %. Ce qui signifie un taux d'encadrement de 200 %. Une précision supplémentaire a été récemment apportée puisque le nombre maximum de thèses encadrées ne peut excéder 4 thèses pour ce taux d'encadrement. Ces taux ont été validés par des récents Conseils Scientifiques.

Point n°3 : Incertitude concernant le manque de financement de quelques doctorants, en particulier en 4^{ème} année

Bien que le nombre de doctorants autorisés exceptionnellement à s'inscrire en 4^{ème} année reste faible, certaines possibilités sont offertes à ces doctorants de poursuivre dans le cadre de contrats ATERs. Cependant, il a été clairement signifié dans le cadre du Conseil de l'Ecole Doctorale que les Directeurs de laboratoire devaient prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, sur fonds propres, le financement de cette 4^{ème} année.

Point n°4 : Pas de journée scientifique de l'ED

En effet depuis sa création en 2008, l'Ecole Doctorale VENAM n'a pas organisé de journée scientifique. Cette lacune sera bientôt comblée puisque seront organisées les 20 et 21 octobre 2011 à Angers les premières journées scientifiques de l'Ecole Doctorale. Ces journées seront organisées en rotation chaque année sur un site différent entre Angers, Nantes et Le Mans. Elles sont organisées par les doctorants constitués en 2 Comités, un Comité d'Organisation (local) et un Comité Scientifique (couvrant les 3 sites) responsable de la programmation scientifique des journées (présentations orales et affichées sur les 2 jours), aidés par les Directeurs et Directeurs Adjointes ainsi que par les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale qui le souhaitent.

Point n°5 : Insuffisance d'ouverture aux doctoriales

Il est important de préciser que le nombre de participants aux doctoriales régionales du PRES L'UNAM a été limité et fixé à 100. En 2011, les doctoriales organisées à Sablé/Sarthe réunissaient 88 doctorants pour 9 Ecoles Doctorales. La représentation de l'Ecole Doctorale VENAM était de 8 doctorants et donc très satisfaisante.

Observations sur le rapport de l'AERES sur l'ED 496 SCE

Le rapport très positif du comité d'évaluation de l'AERES et les nombreux points forts relevés portent sur le bilan de l'ED SCE qui fonctionne depuis seulement deux ans. Le rapport conforte l'organisation et le fonctionnement de l'ED SCE à l'échelle du PRES LUNAM (Université Nantes, Angers, Le Mans) pour le prochain contrat quinquennal 2012-2016. Il est par ailleurs signifié très clairement que le projet établi répond parfaitement aux points faibles mentionnés, ce qui traduit une démarche d'auto-évaluation aboutie.

Plusieurs remarques du comité appellent néanmoins des précisions.

Le taux d'abandon calculé par le comité serait pertinent si les abandons n'avaient lieu qu'après une première année. Or, des doctorants arrêtent leur thèse en 4^e ou 5^e année après un avis défavorable de leur Comité de suivi de thèse qui joue ici pleinement son rôle. Ces doctorants figurent donc plusieurs



années dans les statistiques sans soutenir. Il faut également souligner la croissance forte des inscriptions en thèse au cours des deux dernières années. Ces deux éléments ne permettent donc pas de calculer les abandons par rapport au nombre de thèses soutenues.

Concernant les thèses financées, une journée d'information sur les conventions CIFRE a été organisée en février 2011 afin de sensibiliser fortement les directeurs de recherche de l'ED aux possibilités offertes par ce dispositif. Conformément aux statuts du PRES LUNAM et de l'ED SCE, l'attribution des contrats doctoraux relève des établissements.

La note minimale de 12/20 au master recherche pourrait être relevée mais ce n'est bien évidemment pas le seul critère pris en compte : l'appréciation du jury de soutenance de Master 2 sur les perspectives de recherche est déterminante. D'autre part le nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire en thèse montre la rigueur de la sélection réalisée.

L'encadrement des thèses est une priorité de l'ED SCE. Depuis l'instauration des comités de thèse, qui fonctionnent bien et apportent un vrai plus, beaucoup a été entrepris pour réduire la durée des thèses. Des progrès significatifs ont été obtenus, mais il faut rappeler que le travail de recherche sur documents propre aux disciplines que rassemble l'ED nécessite de nombreux déplacements et beaucoup de temps. En outre, beaucoup de doctorants sont salariés ; nombre d'entre eux, en particulier, enseignent dans le secondaire. La procédure d'auto-évaluation dont il est question dans le projet prendra fortement en compte cette question.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Martina', written over a horizontal line.

Daniel MARTINA